

nels. D'autre part, les Allemands en Bohême protestaient contre les principes de l'ordre de cabinet du 8 avril, craignant l'influence et la prépondérance des Tchèques dans le nouvel Etat où jusque-là ils se sentaient les maîtres. En outre, le gouvernement avait, suivant ses promesses, octroyé, le 25 avril 1848, la nouvelle Constitution impériale pour toute la monarchie dans le sens purement centraliste et très peu libéral, sans s'inquiéter des Tchèques ni de ses propres promesses, contenues dans l'ordre du cabinet. Cette Constitution centraliste violait directement les articles de l'ordre du cabinet du 8 avril. Dans cette Constitution le gouvernement adoptait le point de vue de Joseph II, ne tenait pas compte du caractère particulier des divers Etats de la monarchie, réduisait en réalité à néant toutes les concessions nationales, que les Tchèques avaient obtenues dans les deux mois révolutionnaires précédents. Mais peu après, à cause de mécontentement des peuples autrichiens, cette Constitution octroyée disparut et un ordre impérial fut publié qui convoquait une Assemblée Constituante pour le 16 mai 1848. Cette Constituante devait donner une Constitution nouvelle et plus satisfaisante à la monarchie. L'ordre de cabinet du 8 avril, quoique violé par la première Constitution, reste théoriquement en vigueur et il fut facile et possible d'appliquer ses principes lorsqu'il s'agissait de donner les Constitutions spéciales aux diverses provinces de la monarchie, particulièrement à la Bohême. Aussi les Tchèques ayant envoyé deux semaines plus tard, à Insbruck, où le gouvernement se réfugia avant l'insurrection menaçante, une députation pour demander la réalisation des promesses contenues dans cet ordre, le gouvernement donne son assentiment à toutes les